



DEPARTEMENT DE LA FORMATION,  
DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE  
Service de l'enseignement spécialisé  
et de l'appui à la formation (SESAF)  
**Unité de promotion de la santé  
et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)**

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE  
L'ACTION SOCIALE  
Service de la santé publique (SSP)

## Dépistage bucco-dentaire obligatoire

Madame, Monsieur,

Votre fils/fille va prochainement bénéficier d'un dépistage bucco-dentaire à l'école. Cet examen permet de dépister les caries les plus évidentes et de déterminer si des soins, une consultation en orthodontie ou en hygiène et prophylaxie dentaire s'avèrent nécessaires.

Ce dépistage ne correspond pas à un examen complet de la denture, pour lequel il faudrait consacrer beaucoup plus de temps par élève et prendre des radiographies. C'est pourquoi, nous vous encourageons à faire un contrôle régulier chez votre médecin-dentiste.

### Dispense du dépistage :

**Selon l'article 9 du règlement du 31 août 2011 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (règlement sur la santé scolaire), les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie du dépistage sont priés de faire remplir l'attestation, ci-dessous, par le médecin-dentiste traitant de l'enfant.**

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dr Olivier Duperrex

Dr Yves Revaz

Médecin responsable pour la santé scolaire  
du canton de Vaud

Adjoint au Médecin Dentiste Conseil de l'Etat  
Chargé des Affaires Scolaires

**Remarque :** chaque élève se présentant sans attestation d'un médecin-dentiste bénéficiera d'un contrôle

☒ -----

### Coupon-réponse à retourner au maître de classe

#### Attestation du médecin-dentiste :

Nom et prénom de l'enfant ..... .

Je certifie que l'enfant susmentionné :

- est actuellement en cours de traitement
- a eu un contrôle dentaire dans les derniers 6 mois

Timbre et signature du médecin-dentiste :

Dépistage dentaire - courrier aux parents avec coupon-réponse – version de mai 2012